

VENTE⁽¹⁾

Montant de la vente				Honoraires TTC ⁽²⁾	Montant de la vente				Honoraires TTC ⁽²⁾
De	0 €	à	19 999 €	18% Avec un minimum de 3000 €	De	100 000 €	à	107 499 €	8,5%
De	20 000 €	à	24 999 €	16,5%	De	107 500 €	à	114 999 €	8%
De	25 000 €	à	29 999 €	15%	De	115 000 €	à	134 999 €	7,5%
De	30 000 €	à	34 999 €	14%	De	135 000 €	à	169 999 €	7%
De	35 000 €	à	39 999 €	13%	De	170 000 €	à	219 999 €	6,5%
De	40 000 €	à	47 499 €	12,5%	De	220 000 €	à	289 999 €	6%
De	47 500 €	à	54 999 €	12%	De	290 000 €	à	389 999 €	5,5%
De	55 000 €	à	62 499 €	11,5%	De	390 000 €	à	519 999 €	5%
De	62 500 €	à	69 999 €	11%	De	520 000 €	à	699 999 €	4,5%
De	70 000 €	à	77 499 €	10,5%	De	700 000 €	à	999 999 €	4%
De	77 500 €	à	84 999 €	10%	De	1 000 000 €	à	1 399 999 €	3,5%
De	85 000 €	à	92 499 €	9,5%	Au delà de 1 400 000 €				3%
De	92 500 €	à	99 999 €	9%					

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

HONORAIRES D'ESTIMATION : 200 € TTC

(1) Honoraires à la charge de l'acquéreur. (2) Calculés selon le prix de vente. La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.

LOCATION⁽²⁾

HABITATION - PART LOCATAIRE	
Visite, dossier et rédaction du bail	- Zone non tendue: 8€ /m² - Zone tendue: 10€ /m² - Zone très tendue: 12€ /m²
État des lieux	3€ /m²

HABITATION - PART PROPRIÉTAIRE: 9% TTC	
Visite, dossier et rédaction du bail	6% du loyer annuel hors charges
Entremise	1% du loyer annuel hors charges
État des lieux	2% du loyer annuel hors charges

(2) Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

PARKING ET GARAGE
20% TTC du loyer annuel Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL
25% TTC du loyer annuel Honoraires à la charge exclusive du locataire

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

LOCATION⁽¹⁾

HABITATION - PART LOCATAIRE	
Visite, dossier et rédaction du bail	- Zone non tendue: 8€ /m² - Zone tendue: 10€ /m² - Zone très tendue: 12€ /m²
État des lieux	3€ /m²

HABITATION - PART PROPRIÉTAIRE: 9% TTC	
Visite, dossier et rédaction du bail	6% du loyer annuel hors charges
Entremise	1% du loyer annuel hors charges
État des lieux	2% du loyer annuel hors charges

(1) Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

PARKING ET GARAGE
20% TTC du loyer annuel Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL
25% TTC du loyer annuel Honoraires à la charge exclusive du locataire

GESTION

HABITATION	
Loyer hors charges inférieur à 1000€/mois	9% TTC des sommes encaissées avec un montant minimum de 35€ TTC
Loyer hors charges à partir de 1000€/mois	8% TTC des sommes encaissées

PARKING ET GARAGE
15% TTC des sommes encaissées avec un montant minimum de 8€ TTC

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS
Sur devis

GARANTIE DE LOYER IMPAYÉ, ET PROTECTION JURIDIQUE⁽²⁾

2,5% TTC des sommes quittancées

(2) Sur un local à usage d'habitation.